

## FICHE DE POSTE

### IDENTIFICATION DU POSTE

#### RESPONSABLE DE LA CELLULE « ANIMAUX UTILISÉS À DES FINS SCIENTIFIQUES »

**DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION - DGRI**  
Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche

**CATÉGORIE :** A

**POINTS NBI :**

**FAMILLE(S) PROFESSIONNELLE(S) REME**  
MANAGEMENT, PILOTAGE ET CONTRÔLE

**DOMAINE FONCTIONNEL RIME**  
ÉLABORATION ET PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

**INTITULE DE L'EMPLOI TYPE REME**  
RESPONSABLE SECTORIEL

**EMPLOI RÉFÉRENCE RIME**  
RESPONSABLE SECTORIEL

#### CONTEXTE DU RECRUTEMENT *(activer les cases souhaitées dans le menu « propriétés »)*

Poste vacant  Poste susceptible d'être vacant  Création

Date souhaitable de prise de fonction : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Suppléance

Durée de la suppléance : du  au

#### LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

**Direction ou service :** DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
**Sous-direction :** Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche  
**Bureau et secteur :** Département des pratiques de recherche réglementées – Cellule « AFIS »  
**Sigle :** DGRI-SPFCO B5  
**Adresse :** 1, rue Descartes, 75005 PARIS

### LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

**FONCTION :** RESPONSABLE DE CELLULE

**NOMBRE D'AGENTS À ENCADRER :** 7

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :** POSTE À POURVOIR PAR MISE À DISPOSITION

#### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE (missions, organisation) :

Le département des pratiques de recherche réglementées met en œuvre les réglementations relatives à l'utilisation d'animaux vivants, d'organismes génétiquement modifiés, de ressources génétiques ou d'échantillons biologiques humains, à des fins de recherche. Il autorise des projets en s'appuyant sur l'avis de comités d'experts et de comités d'éthiques, dans le respect des réglementations applicables. Il est force de proposition en ce qui concerne les évolutions réglementaires dans son champ d'activité et participe aux groupes de travail européens dédiés à ces réglementations. Il prend également en charge les questions de bioéthiques liées à la recherche.

Sous l'autorité d'un chef de département et d'une adjointe, le département est organisé en quatre cellules, dédiées à ces différentes réglementations. L'équipe est constituée de gestionnaires et de chargés de mission scientifiques, intervenant en tant qu'experts, souvent à temps partiel.

La cellule AFiS (Animaux utilisés à des Fins Scientifiques) délivre les autorisations requises pour les projets utilisant des animaux à des fins scientifiques dans les conditions prévues par la directive européenne 2010/63/UE. Environ 3 000 projets sont ainsi autorisés par an, après dépôt d'un dossier dématérialisé sur une plateforme dédiée et avis d'un comité d'éthique en expérimentation animale. L'équipe assure la publication des résumés des projets autorisés et la préparation des statistiques annuelle d'utilisation d'animaux, transmises à la Commission européenne.

La cellule est également responsable de la conformité et du bon fonctionnement des 115 comités d'éthiques en expérimentation animale et accompagne les établissements utilisant des animaux à des fins scientifiques dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires. Elle assure le secrétariat des deux commissions nationales dédiées à son champ d'activité, la Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et le Comité national de réflexion éthique en expérimentation animale (CNREEA).

La cellule AFiS comprend 2 gestionnaires à temps plein et 6 experts scientifiques, mis à disposition, à temps partiel.

L'activité vise à assurer rapidité et efficacité du traitement des demandes, dans le respect des règles et de l'éthique, conformément aux attentes de la société civile. Cela requiert des procédures administratives performantes et sécurisées et une communication dynamique et adaptée, tant auprès des chercheurs que du grand public.

**EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 8 A 0 B 0 C**

**DESCRIPTION DU POSTE (responsabilités, missions, attributions et activités) :**

La personne responsable de la cellule AFiS coordonne et anime l'équipe en veillant à la bonne prise en charge des missions récurrentes et en optimisant la répartition des missions et des tâches au sein de l'équipe. Elle veille à la qualité des réponses apportées aux demandes des acteurs de l'expérimentation animale, des interlocuteurs dans d'autres ministères, de la DGRI ou du cabinet du ministère en charge de la recherche.

En s'appuyant sur l'équipe AFiS, elle organise en particulier :

- La gestion des demandes d'autorisation de projets, en garantissant leur conformité avec la réglementation et la qualité de l'évaluation éthique.
- L'accompagnement des établissements utilisateurs agréés pour l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques et la tenue à jour des données les concernant.
- L'agrément et l'audit des comités d'éthiques, ainsi qu'une contribution à l'animation du réseau des comités, notamment à travers l'organisation du colloque des présidents de comités d'éthiques.
- L'analyse des besoins d'évolution et les interactions avec les services informatiques du ministère pour la maintenance et les développements de la plateforme APAFiS.
- L'enquête statistique annuelle sur les utilisations d'animaux à des fins scientifiques, dans les conditions prévues par la Commission européenne, et la communication des résultats de cette enquête.
- La publication des résumés des projets autorisés.
- La représentation du ministère dans les réunions organisées par la Commission européenne.
- La coordination avec les autres ministères concernés et la préparation de propositions de positions de l'Etat sur les sujets relatifs à l'expérimentation animale.
- La prise en charge des réponses aux questions écrites parlementaires ainsi qu'aux sollicitations d'associations ou de citoyens sur l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques.
- Le secrétariat de la Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et du Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale et l'animation de ces deux commissions en liaison étroites avec leurs présidents.

De manière générale, sur ce sujet sensible qu'est l'expérimentation avec des animaux vivants, la personne en charge de la cellule AFiS connaît et défend les priorités et les besoins de la recherche qu'elle peut expliquer et justifier auprès du grand public et des interlocuteurs du ministère. Elle doit également être en mesure de percevoir l'évolution des attentes de la société vis-à-vis de l'expérimentation animale et de préparer les établissements et structures de recherche à la prise en compte des exigences croissantes de la société. Force de proposition, elle est en capacité de préparer des notes ou des analyses sur ces sujets à destination de la direction générale ou du cabinet.

Elle participe activement à l'animation collective du département et au partage des meilleures pratiques, à travers les échanges entre responsables de cellules, en contribuant au décloisonnement entre les différentes activités et à l'élargissement des missions des agents, gestionnaires ou experts, dans le double but d'enrichir le contenu de leurs postes et de pouvoir intervenir, en cas de besoin, au-delà de leur cellule de rattachement principal.

**RESPONSABILITES PARTICULIERES :****PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> les autres services de la direction | <input checked="" type="checkbox"/> les services déconcentrés | <input checked="" type="checkbox"/> d'autres ministères      |
| <input checked="" type="checkbox"/> les agents du ministère             | <input checked="" type="checkbox"/> les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> d'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> les autres directions                          | <input checked="" type="checkbox"/> le secteur privé          | <input checked="" type="checkbox"/> des organismes étrangers |

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :**

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

**LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE :****CONNAISSANCES :**

MAITRISE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE A L'UTILISATION DES ANIMAUX A DES FINS SCIENTIFIQUES  
CONNAISSANCE SOUHAITEE DES ENJEUX ET DES ACTEURS DE L'EXPERIMENTATION ANIMALE  
EXPERIENCE REQUISE DE L'ENCADREMENT ET DE L'ANIMATION D'EQUIPE  
MAITRISE DES OUTILS USUELS DE BUREAUTIQUE

**COMPETENCES :**

BON SENS RELATIONNEL ET GOUT DU TRAVAIL EN EQUIPE  
RIGUEUR, REACTIVITE, CAPACITE D'ORGANISATION ET D'ANTICIPATION DES ECHEANCES  
AUTONOMIE, CAPACITE A PRENDRE DES INITIATIVES ET A PROPOSER DES INNOVATIONS  
AISANCE REDACTIONNELLE ET DANS L'EXPRESSION ORALE  
BONNE EXPRESSION ECRITE ET ORALE EN LANGUE ANGLAISE

**VOS CONTACTS RH**

Laurent PINON  
Chef du département des pratiques de recherche réglementées  
Tél. : 01 55 55 83 82  
[Laurent.pinon@recherche.gouv.fr](mailto:Laurent.pinon@recherche.gouv.fr)

Estelle ECHARD  
Adjointe au chef du département des pratiques de recherche réglementées  
Tél. 01 55 55 96 02  
[Estelle.echard@recherche.gouv.fr](mailto:Estelle.echard@recherche.gouv.fr)